



SNES Wallis-et-Futuna
BP 605 Mata 'Utu
98 600 Wallis
Pacifique Sud

Mél. : <contact@snes-fsu-wf.fr>
Site : <http://www.snes-fsu.wf>



Compte-rendu du CTS du jeudi 20 novembre 2014

Sont présents :

Membres du CTS, représentants du vice-rectorat

M^{me} Annick Baillou, vice-rectrice
M. David Peil, secrétaire général

Membres du CTS, représentants des personnels

M^{me} Esther Filitika (Pluriel), suppléante
M. Jean-Pierre Policard (SNES-FSU), titulaire
M. Serge Reynoard (Pluriel), titulaire (*empêché, il arrivera à 16h15*)
M. Pascal Schroetter (SNES-FSU), titulaire

Experts désignés par l'administration

M^{me} Jean-Claude Bugnet, conseiller formation continue (Greta)
M^{me} Patricia Herlange, infirmière-conseillère technique
M. Alain Hoedt, proviseur adjoint du lycée d'État
M^{me} Nathalie Korczek, principale du collège de Te'esi
M^{me} Laurence Lannaud, chef des ressources humaines (*secrétariat du CTS*)
M^{me} Sabine Liaunet, COP
M^{me} Laurence Marais, médecin scolaire
M. Bertrand Roudaire, directeur du second degré

Début de la réunion à 14h15.

En préambule, le SNES-FSU lit une motion intersyndicale. La vice-rectrice répondra aux points abordés dans cette déclaration au cours des discussions.

Madame la Vice-rectrice,

Le CTS qui nous réunit ce jour est-il utile ?

Les organisations syndicales élues au CTS déplorent en effet que les conclusions des débats du CTS du 4 septembre aient été contredites quelques semaines plus tard par les faits.

Monsieur le directeur du second degré nous annonçait ainsi 9 fermetures de postes à la fin de cette année scolaire alors que ce sont finalement 12 postes qui ont été supprimés du mouvement 2014-2015. Nous nous interrogeons sur cette différence en moins de trois semaines.

Ce n'est donc pas sans suspicion que nous nous inquiétons de la préparation du mouvement 2015 et doutons de la sincérité des chiffres annoncés en CTS.

Lors de ce même CTS, les représentants syndicaux avaient insisté sur la nécessité d'établir des critères pour les personnels touchés par une mesure de carte scolaire. Vous nous aviez répondu, Madame la Vice-rectrice, que ce problème devait être réglé en interne, au cas par cas avec les personnels de direction, dans le cadre de

l'autonomie des établissements et refusiez d'établir des critères pour l'ensemble du territoire. Pourtant, ce que vous aviez refusé de faire en CTS a été fait quelques semaines plus tard, sans aucune consultation des organisations syndicales représentatives, pourtant à l'origine de cette proposition.

Par ailleurs, tous les membres du CTS s'accordaient à dire que la prochaine carte des formations devait faire l'objet d'une large consultation. Or, un mois plus tard, à la veille des vacances d'octobre, nous apprenions par hasard que deux bacs professionnels (Cuisine et Services) seraient créés pour la prochaine rentrée. Sans aucunement remettre en cause la pertinence de ces formations, nous considérons que les attributions du CTS ont été méprisées lorsque le vice-rectorat n'a pas présenté à l'ordre du jour cette modification importante de la carte des formations (remplacement d'un CAP par un bac pro). Il aurait été normal de présenter cette modification importante de la carte des formations en CTS car une des raisons de la création de ce comité technique est de faire circuler l'information de la façon la plus transparente possible.

Le CTS est la seule instance élue représentative des personnels du secondaire de Wallis-et-Futuna ; nous demandons fermement que ses attributions soient respectées. Nous voulons croire que le CTS et les élus du personnel tiendront à l'avenir toute la place qui leur revient dans les débats sur l'enseignement secondaire à Wallis-et-Futuna.

Veuillez agréer, Madame la Vice-rectrice, l'expression de nos respectueuses salutations.

I) ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU CTS PRÉCÉDENT

Le SNES-FSU fait remarquer que le PV du CTS précédent n'est pas arrivé dans les casiers des élus dans les établissements. La vice-rectrice concède que les envois électroniques et papier ont été tardifs, s'excuse des retards qui sont exceptionnels et ne seront pas répétés mais elle rappelle que les documents numériques suffisent et font foi.

Les deux élus SNES-FSU s'abstiennent ; la représentante Pluriel vote pour. Le procès verbal du CTS du 4 septembre 2014 est adopté.

II) SERVICE DES ENSEIGNANTS PENDANT LA PÉRIODE DES EXAMENS

Le directeur du second degré rappelle brièvement les obligations de service des enseignants. Hormis les jurys et corrections, qui sont rémunérés, les surveillances, secrétariat, etc. ne donnent pas lieu à des rémunérations particulières.

Le SNES-FSU demande que cette année les jurés soient membres d'un jury dans leur matière d'enseignement et non dans une matière connexe (par exemple PLP Lettres-Histoire pour examiner des candidats du bac L alors que le territoire compte une quinzaine de PLC Lettres). Le proviseur adjoint répond que l'IPR de Lettres considère qu'un PLP Lettres-Histoire est compétent pour examiner le bac L mais « pour éviter les polémiques, il a été remplacé par un PLC Lettres classiques ».

Le proviseur adjoint précise par ailleurs que les enseignants du lycée seront en moyenne de surveillance 14 heures et personne ne dépassera 16 heures par semaine.

Le SNES-FSU profite de ce point à l'ordre du jour pour fermement rappeler que seule une décision de justice peut empêcher un élu de remplir son mandat syndical mais certainement pas le service des examens et concours qui obligent un élu (un représentant de Pluriel en l'occurrence) à privilégier sa convocation à un jury d'examen plutôt que son mandat au CTS.

La vice-rectrice répond qu'elle vérifiera ce point de légalité et se renseignera auprès de ses services pour mieux connaître l'affaire.

III) AVANCEMENT DES CONTRACTUELS

Validation des conclusions du GT du 30 octobre. En prenant en compte l'appréciation du chef d'établissement, l'ancienneté dans l'échelon et le temps de service, sur les six promus, trois passent au choix, les trois autres à l'ancienneté.

Le GT de recrutement des contractuels pour 2015 se tiendra début décembre.

La vice-rectrice profite de ce point pour répondre aux questions diverses SNES-FSU concernant les contractuels (VI. Q. 1, 2, 3).

IV) POINT SUR LE MOUVEMENT D'AFFECTATION 2015

Répondant à notre déclaration liminaire, le directeur du second degré précise qu'il n'y a « aucune volonté de tromper » de sa part et détaille poste par poste le mouvement 2015.

Établissement	Discipline	Mouvement 2015
Collège Lano	CPE	Pourvu
Lycée d'État	EPS	Pourvu
Collège Te'esi	EPS	Pourvu
Collège Te'esi	EPS	SUPPRIMÉ
Collège Mala'e	EPS	SUPPRIMÉ
Collège Sisia	EPS	Pourvu
Collège Sisia	EPS	Pourvu
Collège Lano	PLC Anglais	SUPPRIMÉ
Lycée d'État	PLC Anglais	Transformé en PLP Lettres-Anglais (carte scolaire)
Collège Te'esi	PLC Arts plastiques	SUPPRIMÉ
Collège Sisia	PLC Documentaliste	Poste réservé à une contractuelle pour préparer le concours
Collège Fiua	PLC Documentaliste	Poste réservé à une contractuelle pour préparer le concours
Collège Lano	PLC Éducation musicale	Pourvu
Lycée d'État	PLC Espagnol	Contractuelle CDI en disponibilité remplacée par un contractuel CDD
Collège Vaimoana	PLC Histoire-Géographie	SUPPRIMÉ
Lycée d'État	PLC Histoire-Géographie	PLC en CLM remplacé par un contractuel
Collège Vaimoana	PLC Lettres classiques	Pourvu
Collège Lano	PLC Lettres modernes	Pourvu
Collège Lano	PLC Lettres modernes	Pourvu
Collège Mala'e	PLC Lettres modernes	Pourvu
Collège Fiua	PLC Lettres modernes	SUPPRIMÉ
Collège Mala'e	PLC Lettres modernes	Pourvu (carte scolaire)
Collège Sisia	PLC Mathématiques	SUPPRIMÉ
Collège Sisia	PLC Mathématiques	Pourvu
Collège Mala'e	PLC Mathématiques	Pourvu
Collège Lano	PLC Mathématiques	Pourvu (carte scolaire)
Lycée d'État	PLC Mathématiques	Stagiaire à Wallis en 2014 titularisée
Lycée d'État	PLC Sciences économiques et sociales	Pourvu
Lycée d'État	PLC Sciences & techniques médico-sociales	Stagiaire PLP Biotechnologie
Collège Mala'e	PLC Sciences physiques	Pourvu
Collège Mala'e	PLC SVT	Pourvu
Collège Lano	PLC SVT	Pourvu
Collège Lano	PLC SVT	SUPPRIMÉ
Collège Sisia	PLC Technologie	Pourvu
Collège Fiua	PLC Technologie	Pourvu par reconversion (carte scolaire)
Collège Sisia	PLP Biotechnologie	SUPPRIMÉ
Lycée d'État	PLP Comptabilité	SUPPRIMÉ
Collège Fiua	PLP Électrotechnique	SUPPRIMÉ
CÉTAD Lano	PLP Génie industriel (textile et cuir)	Pourvu
Lycée d'État	PLP Génie mécanique (MVA)	Poste réservé à un contractuel pour préparer le concours
CÉTAD Lano	PLP Génie mécanique (productique)	Pourvu
Lycée d'État	PLP Hôtellerie (service & communication)	Pourvu
Collège Fiua	PLP Installation sanitaire	SUPPRIMÉ

Lycée d'État	PLP Lettres-Anglais	Stagiaire à Wallis en 2014 titularisée
Collège Fiua	PLP Lettres-Anglais	Pourvu
Collège Fiua	PLP Lettres-Espagnol	Pas de candidat
Lycée d'État	PLP Vente	Pourvu
Lycée d'État	PLP Vente	Pourvu

Total

Pourvus au mouvement national : 26 postes.

Pourvus par carte scolaire : 4 postes.

Non pourvu : 1 poste.

Supprimés : 12 postes.

Contractuels : 3 préparent un concours ; 2 en remplacement.

Ce mouvement est encore provisoire car peu de personnels ont confirmé leur acceptation de poste. **La DRH** confirme que ces courriers n'arriveront qu'en décembre.

Le directeur du second degré compte 9 fermetures (nous en comptons 12 !) et 4 mesures de carte scolaire dont « *la situation convient aux personnes concernées* ». Les compléments de service se fondent sur le volontariat ; dans un seul cas de désaccord, c'est le « *dernier arrivé* » qui a été l'objet de cette mesure.

Le directeur du second degré s'inquiète pour la fin de l'année 2015 de la stagiaire PLP Biotechnologie ; elle terminera son année de stage le 31 août : qui assurera les cours les quatre mois restants ? **Le SNES-FSU** pense qu'en participant actuellement au mouvement, elle bénéficiera normalement du mouvement national en 2015 et pourra sans difficulté terminer son année jusqu'en décembre à Wallis.

La deuxième difficulté concerne le recrutement du PLP Lettres-Espagnol de Futuna. Aucun(e) candidat(e) PLP ne s'est encore présenté(e) mais le dossier d'un candidat PLC Espagnol, ayant enseigné en français et animant actuellement un atelier théâtre dans son établissement, a été repoussé. **Le SNES-FSU** insiste en vain pour que ce candidat soit accepté à défaut de candidature de PLP.

Le SNES-FSU évoque le problème des avis de renouvellement tardivement communiqués. **La DRH** nous répond qu'ils arrivent de manière perlée car ils sont traités par différentes personnes au ministère. Quelques collègues ont déjà reçu leur avis, qui sont communiqués dès que possible.

Si des collègues sont inquiets (>>> *comprendre : si des collègues ont eu des problèmes avec un chef d'établissement*), ils peuvent se rapprocher du vice-rectorat qui interviendra auprès du ministère pour accélérer la communication de ces avis. **La DRH** nous dit l'avoir fait il y a deux ans pour quatre personnels qui n'avaient pas eu leur avis.

La vice-rectrice nous précise qu'aucun personnel n'a eu d'avis négatif du vice-rectorat mais qu'elle ne peut se prononcer pour la préfecture.

À une question du SNES-FSU, **la vice-rectrice** répond qu'une cinquième année n'est pas permise par les textes, sauf cas exceptionnel (poste non pourvu par exemple) qui serait alors soumis au ministère.

Le PAF sera finalisé à la sortie 2014 pour être disponible dans les établissements à la rentrée 2015. À l'avenir, les formations seront budgétées et le choix final du PAF sera effectué en commission avec les chefs d'établissement et l'avis des IPR. Il semble que les correspondants disciplinaires ne seront pas consultés pour défendre leur programme de formations lors des décisions finales.

Le SNES-FSU s'étonne de l'absence des correspondants disciplinaires lors de cette commission et de la présence des chefs d'établissement.

>>> *Rien n'est encore décidé ; il ne faudra pas laisser la pédagogie échapper aux enseignants.*

Le secrétaire général intervient en fin d'ordre du jour pour évoquer le budget commun qui baissera de 8 % en 2015, mais des projets précis permettront d'obtenir des crédits du ministère qui connaît la particularité de W&F (éloignement, éloignement entre les deux îles, pas de collectivité territoriale, etc.).

Des crédits fléchés ont déjà été obtenus pour l'équipement (chaises, tables à hauteur de 50 % des élèves) ou l'informatique.

Le conseiller formation continue (Greta) intervient longuement pour présenter les formations 2014 et le programme 2015 (même intervention qu'au CHSCT).

Dans le cadre du nouveau cycle 3 en 2016, qui comprendra les CM1, CM2 et la Sixième, et la création du conseil école-collège, la vice-rectrice propose que des représentants de la DEC assistent aux CTS en 2015.

V) PERMANENCE DANS LES ÉTABLISSEMENTS ET AU VICE-RECTORAT

Le vice-rectorat sera fermé du 19 décembre 2014 au soir au 12 janvier 2015 au matin. Les clés des établissements seront au vice-rectorat à Wallis, à la gendarmerie à Futuna.

VI) QUESTIONS DIVERSES FSU

1) Des contractuels ont, cette année, été placés devant des classes sans aucun accompagnement ni aucune formation, ce qui les a conduit à des conditions d'exercice très difficiles.

Est-il possible de mettre en place, dès la prochaine rentrée, un dispositif de tutorat pour les nouveaux contractuels afin de les accompagner dans leur début de carrière et leur éviter des expériences douloureuses ?

Le directeur du second degré répond qu'un tutorat sera mis en place en fonction des personnes.

2) De la même manière, quel dispositif est prévu pour accompagner les contractuels engagés dans la préparation d'un concours ?

Le directeur du second degré répond que le vice-rectorat attend l'arrivée des nouveaux enseignants pour identifier leurs compétences et assurer une formation. Il reconnaît que les contractuelles sur des postes de documentalistes n'ont bénéficié d'aucun tutorat malgré la présence d'enseignants expérimentés à Wallis.

Le SNES-FSU rappelle que cette discipline ne bénéficie plus de correspondant pédagogique.

3) Lors du CTS du 4 septembre, le SNES-FSU a posé une question concernant la rémunération des congés de fin d'année des contractuels ; il nous a été répondu que le vice-rectorat appliquerait la circulaire n° 91-035 du 18 février 1991. Le SNES-FSU demande que les personnels contractuels embauchés pour l'année complète bénéficient des mêmes congés que les titulaires. Pour cela nous demandons que les contrats des enseignants contractuels soient prolongés jusqu'à la veille de la rentrée scolaire de l'année suivante, ainsi nos collègues pourront bénéficier d'un traitement plein durant les vacances de fin d'année et le calcul de leur ancienneté de service sera favorisé.

Le vice-rectorat de Wallis-et-Futuna compte-t-il répondre favorablement à cette légitime revendication ? Va-t-il procéder à la rédaction d'avenants afin de prolonger jusqu'au 12 février 2015 les contrats des collègues non-titulaires qui ont exercé durant toute l'année scolaire 2014 ?

La DRH répond que les prolongations de contrat ne sont pas prévues par les textes ; par contre, le versement d'indemnités sera effectué.

>>> Si le SNES-FSU regrette que, contrairement à ce qui se passe dans certaines académies, les contractuels embauchés pour l'année complète ne bénéficient pas de contrat jusqu'à la veille de la rentrée scolaire suivante, on peut être satisfait qu'à notre demande les textes réglementaires soient au moins appliqués (même si c'est *a minima*).

4) De 2002 à 2010, la Technologie avait un correspondant disciplinaire, nommé avec l'accord de M. AUBLIN, IA-IPR en résidence à Nouméa. De 2011 à 2013, M. MESCAM, IEN de l'enseignement technique à Wallis-et-Futuna, avait ensuite assuré cette fonction.

Pourquoi, depuis 2013, la Technologie, contrairement aux autres disciplines, ne bénéficie-t-elle plus d'un correspondant pédagogique ? Peut-on à nouveau nommer un correspondant pour cette matière ?

Le directeur du second degré répond qu'il existe un correspondant en Sciences/Technologie à Futuna qui est professeur de Technologie. Par ailleurs, il nous apprend que les dispositions concernant les correspondants disciplinaires seront revues (distinguer la coordination (1 HSA) et la formation ; matières concernées bénéficiant d'un correspondant, etc.).

Le SNES-FSU proteste vivement en affirmant que les correspondants font le travail, largement au-delà d'une seule HSA.

5) Le SNES déplore que l'épreuve d'Histoire des arts se déroule à Wallis-et-Futuna, comme dans de nombreuses autres académies, de manière tout à fait insatisfaisante (élèves évalués par leurs propres professeurs, absence d'harmonisation entre les différents établissements, etc.).

Le vice-rectorat ne peut-il publier une circulaire afin de rappeler les textes en vigueur et cadrer au moins au niveau du territoire cette épreuve obligatoire (coefficient 2) pour l'obtention du DNB ?

Par ailleurs, malgré l'arrêté du 13 avril 2012 (paru au *BO* n° 22 du 31 mai 2012), les jurés n'ont pas été rémunérés les années précédentes : le seront-ils cette année ?

Le SNES-FSU dénonce avec vigueur l'injustice dont sont victimes les élèves. Dans les établissements qui suivent les textes officiels, les élèves ont cinq œuvres à préparer, dont l'une est tirée au sort le jour de l'épreuve, alors que dans d'autres établissements, les élèves ne travaillent que sur une seule œuvre, ce qui leur assure une excellente note.

La vice-rectrice s'étonne que certains chefs d'établissement ne respectent pas le texte réglementaire et convient de publier une circulaire l'an prochain pour rappeler les conditions de cette épreuve.

La principale de Te'esi évoque la possibilité d'échanger les examinateurs entre établissements, ce qui imposerait que l'épreuve d'Histoire des arts se déroule la même demi-journée sur chaque île.

Pour le second point, la vice-rectrice et la DRH découvrent le texte réglementant la rémunération des jurés de l'Histoire des Arts. Elles vérifieront...

>>> L'arrêté du 13 avril 2012 précise pourtant : « Épreuve orale ou Épreuve pratique : 4,11 euros par heure. »

6) Des classes fermeront dans certains collèges à la rentrée prochaine. Quels seront les critères de carte scolaire utilisés pour la dizaine de professeurs qui aura alors à changer d'établissement ou à effectuer un service partagé ? À un mois de la fin de l'année scolaire, ces critères ne sont toujours pas connus.

Le directeur du second degré a répondu au point IV.

7) Le nouveau décret relatif aux obligations réglementaires de service des enseignants du second degré est paru au *Journal officiel* du 23 août 2014. Il remplacera, à compter de la rentrée de septembre 2015 en métropole, les décrets de 1950. Quand ce nouveau décret sera-t-il appliqué à Wallis-et-Futuna ?

Le directeur du second degré répond : « En février 2016. »

8) Contrairement à ce qu'on avait promis aux organisations syndicales lors de la réunion d'information du 12 septembre, où les services du vice-rectorat n'avaient pas manqué de vanter le vote par Internet, le SNES déplore de très nombreux et très inquiétants dysfonctionnements (liste électorale très incomplète, impossibilité pour les électeurs de créer leur espace électeur ou ultérieurement de le consulter, disparition des scrutins auxquels ils doivent participer, etc.).

À une semaine de l'ouverture du scrutin, nous nous interrogeons même sur la possibilité ou la validité de ces élections professionnelles.

Quelles démarches le vice-rectorat a-t-il entreprises pour que les élections professionnelles se déroulent normalement ? Pouvez-vous nous assurer que tout sera prêt (liste électorale complète, possibilité de créer et de consulter son espace électeur pour chacun, etc.) pour que ces élections professionnelles se déroulent normalement ?

La DRH, correspondante fonctionnelle de ces élections professionnelles, répond qu'ils font tout leur possible pour que ces élections se passent bien, y compris en suivant des « classes » par Internet avec Paris en plein milieu de la nuit. Une première réunion de croisement de listes (entre le vice-rectorat et les organisations syndicales candidates) est prévue le vendredi 21 novembre.

VII) QUESTIONS DIVERSES PLURIEL

1) Comment expliquer les fortes disparités dans les convocations pour les épreuves d'examen de fin d'année entre les enseignants d'une même matière ?

La vice-rectrice répond qu'il faut signaler les problèmes au vice-rectorat pour qu'il les rectifie.

2) Quel protocole est suivi pour l'inscription des élèves en tant que candidats libres au baccalauréat ?

La vice-rectrice répond qu'il est tout à fait anormal qu'il y ait 32 candidats libres, qui sont par ailleurs scolarisés au lycée, et qu'elle veillera à ce que cela ne se reproduise plus.

Le proviseur adjoint précise qu'il y a 10 triplants parmi ces élèves. Il a ensuite donné quelques explications floues que nous n'avons pas retenues.

3) Serait-il possible à l'avenir de rémunérer les personnels désirant participer à un secrétariat de bac ?

Réponse en II.

4) Serait-il possible de mettre en place une harmonisation concernant les notes de l'épreuve d'Histoire des arts du DNB ?

Réponse dans la question diverse FSU n° 5.

5) Pourrait-on avoir des éclaircissements sur le courriel de la responsable des élections concernant les votants sur le territoire ?

La DRH répond qu'elle ne sait pas de quel courriel il s'agit.

>>> Après renseignement, elle nous informera le lendemain que le ministère avait appliqué à W&F des règles qui ne s'appliquent qu'en Polynésie et en NC, ce qui explique qu'il n'y eut plus que 31 électeurs à un certain moment mais ce malentendu est désormais réglé.

6) Quelles décisions ont été prises concernant l'établissement dont le budget est gravement déficitaire ?

La vice-rectrice refuse de répondre sur ce point mais dit qu'elle fera en sorte que le lycée fonctionne normalement.

Le SNES-FSU fait remarquer qu'une dette d'onze millions de CFP (soit 92 000 €) n'est possible qu'à la suite d'une longue chaîne de dysfonctionnements (ordonnateur des dépenses, gestionnaire, agent comptable, contrôle de légalité au vice-rectorat), sur une longue période.

Le SNES-FSU demande si l'ordonnateur des dépenses d'alors aura des comptes à rendre.

La vice-rectrice refuse de répondre mais affirme, comme à son ordinaire, qu'elle veillera à ce que cela ne se reproduise plus.

7) Quelle règle est appliquée concernant la perte du coefficient de majoration quand les personnels sont en dehors du territoire ?

La DRH répond que, sauf cas très particulier, les salaires sont désindexés lors des évasans ou autres sorties du territoire pendant le service.

8) Comment se fait-il qu'un PLP ayant deux inspections dans chacune de ses spécialités n'ait qu'une seule note ?

La vice-rectrice et la DRH répondent que c'est la note de la valence principale qui compte, même si un PLP peut être inspecté dans ses deux matières.

9) Que se passe-t-il pour la note pédagogique des personnels qui n'ont pas été inspectés depuis plus de 5 ans ?

La vice-rectrice et la DRH répondent que le vice-rectorat attend toujours une réponse complète du ministère, qui sera relancé à ce sujet.

10) En ce jour d'ouverture des phases inter-académiques, que doivent faire les personnels arrivés cette année sur le territoire et qui n'ont toujours aucune nouvelle concernant leur renouvellement ?

Réponse en IV.

Lever de la séance à 16h45.



SNES Wallis-et-Futuna
BP 605 Mata 'Utu
98 600 Wallis
Pacifique Sud

Mél. : <contact@snes-fsu-wf.fr>
Site : <<http://www.snes-fsu.wf>>

